

# Combien coûte réellement le soutien public à l'éolien, et est-ce le levier le plus rentable pour réduire les dépenses publiques dans l'énergie ?

## La question

On entend depuis fin avril à la télévision que le soutien public à l'éolien coûterait 7, 14 ou même 16 milliards d'euros par an. Ces chiffres correspondent-ils à la réalité ? Et surtout : si l'objectif est de réduire la facture pour les finances publiques, est-ce vraiment une baisse du soutien à l'éolien qui permettrait de réaliser les économies les plus importantes ? Dans ce brief, nous nous concentrons sur le soutien public direct aux producteurs d'énergie.

## À retenir

En France, comme à l'échelle mondiale, les énergies fossiles coûtent bien plus en soutien public que les énergies renouvelables, notamment par des contrôles de prix et des exonérations fiscales. Le soutien public à l'éolien représente environ un huitième du soutien annuel accordé aux énergies fossiles. Au sein des renouvelables, l'éolien ne représente qu'environ 17 % du soutien public total. C'est l'une des filières renouvelables les plus productives par euro de soutien public investi, et celle qui a rapporté le plus aux finances publiques à date.

## La position la plus conforme à l'état des connaissances est la suivante :

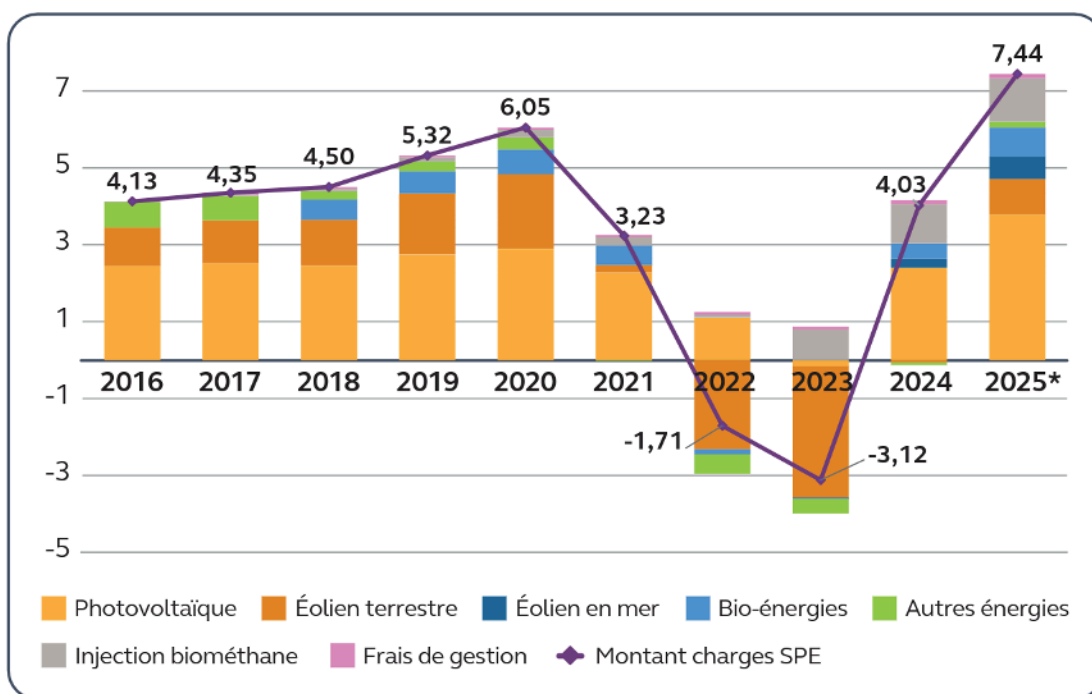
- La France soutient cette année :
  - l'éolien à hauteur d'environ 2,2 Md€ (2026, estimations) ;
  - l'ensemble des énergies renouvelables à hauteur d'environ 13 Md€ (2026, estimations) ;
  - l'ensemble des énergies fossiles à hauteur d'environ 18 Md€ (dernière estimation fiable disponible, 2022) ;
- Le soutien public à l'éolien fonctionne principalement via des tarifs garantis : lorsque les prix de marché de l'électricité sont inférieurs au tarif prévu, l'État compense la différence ; lorsqu'ils sont supérieurs, les producteurs reversent l'excédent.
- En comparaison des autres énergies renouvelables soutenues, l'éolien est l'une des filières les moins coûteuses par MWh produit : il capte environ 29 % du soutien public aux renouvelables électriques pour près de 50 % de la production d'électricité soutenue.
- L'éolien est la filière renouvelable soutenue qui a le plus rapporté aux finances publiques, avec environ 6,2 Md€ de recettes nettes cumulées en 2022 et 2023.
- Le seul coût des contrats de soutien au photovoltaïque signés avant 2010 représente encore une charge annuelle comparable à l'ensemble du soutien accordé à la filière éolienne en 2026 (terrestre et offshore).

## Ce qui est solidement établi

- **L'éolien pèse relativement peu dans le soutien public aux renouvelables et contribue le plus aux recettes de l'État**
  - En France, l'éolien ne représente que 17% du total du soutien public aux renouvelables via la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité). Si l'on regarde uniquement les filières renouvelables produisant de l'électricité, hors biométhane injecté par exemple, sa part atteint environ 29 % en métropole continentale, pour un montant d'environ 2,2 Md€ en 2026, estimé par la Commission de Régulation de l'Énergie.
  - L'éolien produit pourtant environ la moitié des volumes d'électricité renouvelable soutenus en métropole continentale : environ 33 TWh sur 66 TWh d'ENR électriques en 2024. Cela en fait l'une des filières les plus efficaces en termes de soutien public par MWh produit.
  - L'éolien est le principal contributeur aux recettes perçues par l'État parmi les renouvelables : lors de la flambée des prix de l'électricité en 2022-2023, il a généré environ 6,2 Md€ sur les 6,5 Md€ de recettes nettes issues des renouvelables. En 2024 encore, l'éolien terrestre générerait des recettes pour l'État (+68,9 M€), une situation unique parmi les filières soutenues.
- **Le principal poste de dépense publique lié à l'énergie ne concerne pas l'éolien, mais les combustibles fossiles et certaines autres filières renouvelables**
  - En 2023, les gouvernements du G20 ont dépensé plus de trois fois plus pour soutenir les combustibles fossiles (535 Md\$) que les énergies renouvelables (168 Md\$).
  - Selon le FMI, la France dépense à elle seule environ 18 Md\$ de subventions explicites aux énergies fossiles (les aides directes ou les prix maintenus artificiellement bas), auxquels s'ajoutent près de 46 Md\$ de subventions indirectes (coûts sanitaires, climatiques et environnementaux non payés par les producteurs ou consommateurs d'énergies fossiles, mais supportés par la collectivité).
  - Un rapport de synthèse de la Cour des comptes examine les dépenses de soutien aux énergies renouvelables et n'identifie pas de situation de soutien public excessif concernant l'éolien. Il met en revanche en avant certaines filières, notamment le photovoltaïque et le biométhane, comme ayant connu des « afflux de demandes bien supérieurs aux objectifs fixés ».
  - La charge héritée des contrats photovoltaïques signés avant 2010 coûte encore environ 2 Md€ par an à l'État, soit à elle seule un montant équivalent à l'ensemble du soutien public annuel accordé à toute la filière éolienne en 2026. Ces contrats, conclus à une époque où les panneaux solaires étaient beaucoup plus coûteux qu'aujourd'hui, garantissent des tarifs d'achat élevés sur de longues durées et ne peuvent pas être modifiés unilatéralement par l'État.

- **Le soutien aux énergies renouvelables peut se transformer en recettes nettes, contrairement aux énergies fossiles qui sont un coût et un risque financier**
  - Les énergies renouvelables reposent sur des coûts fixes d'infrastructure, tandis que les énergies fossiles dépendent de coûts variables de combustible, dont les prix fluctuent fortement sur les marchés mondiaux.
  - Lors des chocs énergétiques, les dépenses publiques liées aux énergies fossiles augmentent mécaniquement (boucliers tarifaires, aides aux carburants, soutien aux importations), alors que les renouvelables peuvent au contraire générer des recettes nettes.
  - Le coût de l'inaction climatique serait nettement supérieur à celui des investissements réalisés aujourd'hui pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment via le soutien des énergies renouvelables et la réduction progressive de l'usage du pétrole, du gaz et du charbon. Le GIEC indique, avec un niveau de confiance moyen, que les bénéfices économiques et sociaux globaux liés à la limitation du réchauffement à 2 °C dépassent, dans la majorité des études évaluées, les coûts de l'atténuation.

**Charges de SPE liées au soutien aux énergies renouvelables en France métropolitaine au titre des années 2016 à 2025 (en Md€)**



**Figure – Charges de service public de l'énergie (SPE) liées au soutien aux énergies renouvelables en France métropolitaine, 2016-2025 (en milliards d'euros).** Source : [rapport](#) de la Cour des comptes sur le soutien aux énergies renouvelables, données 2025 estimées.

Références:

[https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2026-03/20260318-synthese-Soutien-energies-renouvelables-a-travers-charges-service-public-energie\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2026-03/20260318-synthese-Soutien-energies-renouvelables-a-travers-charges-service-public-energie_0.pdf)

<https://www.senat.fr/rap/I25-139-310-1/I25-139-310-114.html>

<https://www.imf.org/-/media/files/publications/wp/2023/english/wpia2023169-print-pdf.pdf>

<https://www.iisd.org/publications/report/renewable-energy-support-q20>

<https://www.cre.fr/documents/deliberations/evaluation-des-charges-de-service-public-de-lenergie-a-compenser-en-2026-et-a-la-reevaluation-des-charges-de-service-public-de-lenergie-a-compenser-en-2025.html>

[https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Deliberations/2025/250710\\_2025-180\\_CSPE\\_2025-2026\\_Annexe\\_3.pdf](https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Deliberations/2025/250710_2025-180_CSPE_2025-2026_Annexe_3.pdf)

[https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Deliberations/2025/250710\\_2025-180\\_CSPE\\_2025-2026\\_Annexe\\_6.pdf](https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Deliberations/2025/250710_2025-180_CSPE_2025-2026_Annexe_6.pdf)

<https://www.cre.fr/documents/deliberations/modification-de-la-deliberation-n-2023-200-du-13-juillet-2023-relative-a-l-evaluation-des-charges-de-service-public-de-l-energie-pour-2024-et-a-la.html>

[https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_SYR\\_SPM.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf)